

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE218

présenté par

M. Philippe Baumel, M. Bui, M. Amirshahi, M. Bacquet, M. Marsac, M. Assouly, M. Destot,
Mme Guittet, Mme Imbert, M. Loncle, M. Said, M. Vauzelle, M. Rouquet et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

RAPPORT

Rapport

Alinéa 47

A l'alinéa 47, après les mots :

« responsabilité sociale et environnementale »,

insérer les mots :

«et responsabilité fiscale »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France promeut une exigence de responsabilité fiscale en complément de la responsabilité sociale et environnementale pour lutter efficacement contre l'opacité financière et l'évasion fiscale.